

Charte de la coparentalité¹

Chacun des parents croit que l'autre fait toujours de son mieux en fonction du meilleur intérêt de son enfant.

Il est important de concevoir que l'autre parent aime aussi l'enfant et veut ce qu'il y a de mieux pour lui, même s'il s'en occupe différemment. Il faut mettre l'accent sur l'essentiel.

ex : Une mère jugeait que son ex-conjoint ne s'occupait pas de leur fils correctement, car il ne lui fournissait pas ses quatre groupes alimentaires dans son assiette et lui offrait peu de variété de repas. L'enfant était pourtant heureux de manger régulièrement les repas qu'il aimait et se souciait peu de ses groupes alimentaires.

Chacun des parents croit que l'autre est toujours le meilleur gardien possible de l'enfant en cas d'imprévus.

ex : C'est le parent et non la gardienne qui se met entre l'enfant et l'ours pour le protéger.

Le parent qui refuse de garder l'enfant alors que ce n'est pas sa semaine de garde perd une occasion d'être en relation avec son enfant et un moment d'intimité.

Attention : les besoins de l'enfant doivent toujours être prioritaires, peu importe s'il y a présence de conflits entre les parents ou non. Certains parents se disent parfois « obligés » de faire souper leur enfant puisque l'autre parent est en retard, s'arrêtant à leur colère plutôt qu'au moment présent qu'ils ont gagnée avec leur enfant. L'enfant se sent alors dérangement et croit être un fardeau pour le parent.

¹ Harry Timmermans (Cloutier, R., Filion, L., & Timmermans, H. (2012). Les parents se séparent... mieux vivre la crise et aider son enfant. Éditions du CHU Sainte-Justine).

Les parents se consulteront sur les grandes questions concernant l'orientation, l'éducation et la santé de leur enfant et les documents sur ces thèmes seront accessibles à chacun des parents.

Les divers intervenants, écoles, professionnels, etc., sont très ouverts à partager l'information qu'ils ont au sujet de l'enfant aux deux parents. Les parents peuvent même recevoir chacun une copie des bulletins et autres communications importantes à leur domicile respectif s'ils en font la demande.

Les parents se partageront la réalité économique de leur enfant en fonction de leurs moyens respectifs

Il faut mettre l'accent sur les besoins de l'enfant. Si les parents ne s'attardent qu'à leur conflit, c'est l'enfant qui en sortira perdant.

ex : Un père (ayant une garde partagée), jugeant qu'il donnait déjà beaucoup en pension alimentaire à son ex-conjointe, refusa d'acheter des vêtements à son fils qui avait grandi. C'est l'enfant qui a dû porter ses anciens vêtements, trop petits et inconfortables, lorsqu'il était chez son père.

Une mère, en colère, refusa d'acheter le matériel scolaire de l'enfant afin que le père doive déboursier pour l'achat. C'est toutefois l'enfant qui n'avait pas son matériel scolaire.

Chacun des parents entretiendra auprès de l'enfant une image positive de l'autre parent

L'autre parent demeurera pour toujours la mère ou le père de l'enfant. Le conflit ne concerne pas l'enfant. Les difficultés doivent se discuter et se régler entre adultes. L'enfant a le droit d'aimer ses deux parents, librement. Attention aussi aux gestes et attitudes, non verbaux, qui peuvent aussi véhiculer nos pensées, nos émotions (soupirs, yeux tournés vers le ciel, etc.). Médire d'un parent en

présence de l'enfant lui nuit, lui fait vivre du stress et le met dans une position de conflit de loyauté (se sentir coincé(e) entre ses deux parents).

Les parents maintiendront entre eux une communication efficace au sujet de leur enfant

Les parents doivent se communiquer les informations importantes concernant l'enfant, pour son bien et pour lui assurer une continuité des soins.

ex : Le parent d'un poupon a refusé d'informer l'autre parent d'où était rendu leur bébé quant à l'intégration de la nourriture solide. Le bébé a donc mangé d'un nouvel aliment en grande quantité et a eu par la suite beaucoup de coliques, son estomac n'étant pas prêt à en manger.

Un parent n'informa pas l'autre parent, au changement de garde, du fait que l'enfant avait été malade pendant la fin de semaine. L'autre parent, constatant que l'enfant était fiévreux ne put savoir depuis quand l'enfant était malade, l'évolution de la maladie et si un traitement lui avait été administré, limitant ses possibilités d'intervenir.

L'enfant aura la liberté d'exprimer à un parent l'amour qu'il a pour l'autre parent

Répetons que l'enfant a le droit d'aimer ses deux parents, avec leurs forces et leurs difficultés, le tout librement et doit pouvoir l'exprimer à son autre parent en étant à l'aise de le faire.

ex : Un père s'intéresse, sincèrement et avec plaisir, au récit de la belle fin de semaine que l'enfant a passée avec sa mère et son conjoint.